



Pamiers, le 27/02/26

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier et pour l'engagement que vous portez en faveur d'une écoconstruction et d'un aménagement plus frugal de nos territoires. Les enjeux que vous soulevez – sobriété énergétique, limitation de l'artificialisation des sols, rénovation du bâti existant, mobilisation de l'intelligence collective – rejoignent largement les orientations que nous défendons pour Pamiers.

Notre projet pour la ville s'inscrit dans une volonté de **reconstruire une cité vivante, solidaire et durable**, où chaque quartier respire et où chacune et chacun trouve sa place. La revitalisation du centre-ville constitue un axe prioritaire : face aux 11,6 % de logements vacants et aux 26 % de commerces fermés, nous souhaitons privilégier la **réhabilitation de l'existant** et la requalification des espaces déjà urbanisés, afin de redonner vie au cœur de ville sans étendre inutilement l'emprise urbaine.

En matière d'habitat, nous portons une attention particulière à la **rénovation énergétique** des logements et au développement d'une offre diversifiée et accessible (jeunes, familles, seniors, personnes à mobilité réduite). Nous souhaitons nous appuyer pleinement sur les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat portés par la Communauté de communes, qui permettent d'accompagner financièrement les propriétaires dans la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie, ainsi que la remise sur le marché de logements vacants.

Dans ce cadre, nous considérons qu'il serait pertinent de **faire évoluer le régime d'aides afin d'encourager davantage l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés** (bois, isolants naturels, peintures minérales, chaux, etc.), favorisant à la fois la performance environnementale, la qualité sanitaire des logements et le soutien aux filières locales. Concernant les aides aux façades, une attention particulière pourrait être portée au **remplacement des enduits ciment inadaptés par des enduits à la chaux, plus respectueux du bâti ancien** et de ses équilibres hygrométriques.

Ces évolutions devront naturellement s'inscrire dans un dialogue intercommunal constructif. Nous sommes conscients qu'elles supposent de convaincre l'ensemble des communes de la Communauté de communes, mais nous pensons qu'une telle orientation renforcerait la cohérence entre transition écologique, préservation patrimoniale et qualité de vie à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, plusieurs acteurs reconnus de la préservation du patrimoine — tels que Maisons Paysannes de France, la Fondation du Patrimoine ou Les Vieilles Maisons Françaises — attirent l'attention sur les risques d'une isolation thermique par l'extérieur appliquée de manière systématique sur les murs anciens. De même, les recommandations du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et de l'Agence de la transition écologique (ADEME) soulignent la

nécessité d'un diagnostic préalable approfondi et de solutions adaptées et respirantes. **Nous estimons ainsi que la transition énergétique ne doit pas conduire à une isolation par l'extérieur à outrance** – souvent proposées par des entreprises douteuses - dans les centres anciens, lorsque celle-ci risque d'altérer la qualité architecturale ou de fragiliser le bâti traditionnel.

S'agissant des équipements publics, notre liste n'annonce pas à ce stade la construction de nouveaux équipements structurants. Cette prudence repose sur deux principes : d'une part, la nécessité de disposer d'une vision claire et actualisée de la situation budgétaire de la ville avant d'engager des investissements importants ; d'autre part, **notre volonté que tout projet structurant fasse l'objet d'une véritable concertation avec la population et les futurs usagers** (nécessité, dimensionnement, coût, implantation, qualité architecturale).

Nous sommes conscients que Pamiers a besoin d'équipements adaptés — médiathèque, maison de santé, salle de spectacle notamment. **Toutefois, nous privilégierons prioritairement la réhabilitation de bâtiments existants**, tels que l'ancien hôpital ou la salle du Jeu de Mail, afin de **limiter l'artificialisation des sols et de valoriser le patrimoine bâti**. Ces projets devront respecter les principes précédemment évoqués : sobriété énergétique, recours à des matériaux adaptés et durables, qualité architecturale. Si des extensions s'avéraient nécessaires, elles seraient conçues dans **un esprit de frugalité constructive**, à l'image d'opérations exemplaires menées sur notre département et que vous avez citées (Estanquet de Pailhès, Pôle Jeunesse à Foix...) .

Notre réflexion sur l'aménagement durable s'appuie également sur un fil directeur fort : **l'eau et la biodiversité**. Pamiers, ville des jardiniers, possède un patrimoine singulier avec ses canaux et les bords de l'Ariège. Leur valorisation, **la végétalisation des quartiers, la création d'espaces verts accessibles et la réhabilitation de friches urbaines** participent à l'adaptation au réchauffement climatique, à la préservation de la faune et de la flore, et à l'amélioration concrète du cadre de vie.

Nous partageons enfin votre conviction que ces transformations doivent s'appuyer sur l'intelligence collective. **Habitants, commerçants, associations et professionnels doivent être associés aux projets d'urbanisme par des dispositifs de concertation et de co-construction**. L'adjoint ou l'adjointe chargé-e de l'urbanisme dans notre équipe sera une personne sensibilisée, formée et engagée sur les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols, de « dé-bétonisation », de préservation du patrimoine bâti et paysager, et attentive aux principes de l'écoconstruction. Nous n'hésiterons pas, lorsque cela sera pertinent, à nous appuyer sur l'expertise d'acteurs locaux reconnus tels que l'association ÉCORCE, dont la compétence dans le domaine est largement reconnue.

Nous veillerons également à ce que les élu·e·s concernés puissent bénéficier de formations adaptées en matière d'urbanisme durable, de rénovation du bâti ancien et d'adaptation au changement climatique, afin que les décisions prises reposent sur une expertise solide et actualisée.

Nous sommes convaincus que l'avenir de Pamiers passe par une approche équilibrée : revitaliser l'existant, préserver nos ressources, garantir une gestion responsable des finances publiques et inscrire chaque projet dans une perspective de responsabilité environnementale, sociale et patrimoniale.

Avec nos salutations respectueuses,

Pour Pamiers Citoyenne

Sonia CAUMARTIN